

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JUIN 2009,

Tirage au sort des Jurés d'assises 2010:

La liste annuelle du jury criminel de chaque département est dressée à partir d'un tirage au sort effectué sur les listes électorales des Communes ou regroupement de communes en fonction de l'importance démographique. Suivant l'arrêté du 6 mai 2009, un tirage au sort a été effectué pour les communes de Poligné et Messac, afin de désigner 9 électeurs nés avant le 31 décembre 1987 (les jurés devront avoir 23 ans au 31 décembre 2009) susceptibles de figurer sur la liste des jurés d'assises de l'année 2009.

Présentation des activités du Conseil Municipal des Jeunes :

Les activités engagées au sein des 3 commissions ont été présentées au conseil municipal. Une première manifestation est organisée le samedi 4 juillet avec des rencontres inter sports : water-polo, baseball tennis de table, beach volley foot et stands de restauration de buvettes. Un concert gratuit clôturera cette journée qui sera, en outre, filmée en vue de sa diffusion en court métrage.

Toutes les compétences ont été réunies pour l'organisation de cette manifestation autour des membres des commissions sports et loisirs ; culture et communication.

La section ouverture internationale travaille quant à elle sur des projets d'aides à l'étranger. Des contacts sont d'ores et déjà pris avec des représentants du BURKINA FASSO et du MALI en vue l'organisation d'un partenariat à objectif humanitaire. Par ailleurs, des propositions sont formulées en vue d'un jumelage mais aucun pays n'est actuellement arrêté. Les jeunes conseillers ont également sollicité et remercié tous les bénévoles qui contribueront au bon déroulement des activités ainsi que la présence de Paul BANAS nouvel animateur jeunesse.

URBANISME :

Le conseil municipal décide de ne pas faire valoir le droit de préemption au profit de la commune à l'occasion des aliénations suivantes :

- Un Terrain cadastré section ZY n°212, au village de La Houssais,
- Un terrain cadastré section AB N°444, N°21 Avenue de Pelouine,
- Une propriété bâtie cadastrée section YM N°51 au village de l'Aubertière,
- Une propriété bâtie cadastrée section AB N°492 Sise 4 Rue St-Jacques.

2-) Convention d'études pour la modification du PLU : A la suite d'une consultation écrite et des entretiens avec des représentants de 3 bureaux d'étude, le conseil adopte la proposition des membres de la commission urbanisme de retenir l'offre moins disante, présentée par l'Atelier du Marais à Fougères s'élevant à 3 019.90 € TTC pour une modification;

3-) Projet de délocalisation de la Poste :

Après un vote à main levée portant sur le choix de création soit, d'un seul site pour les activités des guichets poste, banque et le tri du courrier soit, de deux sites distincts d'une part guichet public et d'autre part, tri et distribution, le conseil municipal décide d'engager le projet sur un seul et même site et de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

I- BATIMENTS COMMUNAUX ET VOIRIE:

1-) Avenants aux marchés de travaux pour l'extension de l'école, le restaurant scolaire et la bibliothèque :

Les avenants suivants sont adoptés :

Lot	Entreprise	Avenants Montant HT Montant TTC	Nouveau montant HT Nouveau montant TTC
Lot Charpente	Entreprise VIGNAUD	2 709.38 € 3 240.42 €	40 932.96 € 48 955.82 €
Lot couverture	Entrep MARCHAND	20.00 € 23.92 €	57 639.23 € 68 936.52 €
Lot plafonds	Entrep LEGAVE	4 277.47 € 5 115.85 €	20 930.85 € 26 046.70 €
Lot placo	Entrep LEGAL	450.00 € 538.20 €	41 348.18 € 49 452.43 €

2-) **Contrat d'Assistance Technique avec le Département pour l'Assainissement collectif**: Un avis favorable est donné à la proposition des services départementaux d'assistance technique pour le suivi et l'exploitation de l'assainissement collectif moyennant une contribution de 0.30 € par habitant soit $x 2 825 = 847.50 €$

3-) **Etude relative à l'extension de la station de épuration** : l'appel à candidature relatif à une étude financière portant sur l'évolution des systèmes d'assainissement collectif des deux communes de Messac et de Guipry est déclaré infructueux. La procédure est relancée jusqu'au 30 juin.

II- FINANCES ó AFFAIRES SCOLAIRES -PERSONNEL COMMUNAL- :

1-) **Subvention complémentaire au profit de l'école publique OCCE** : un crédit complémentaire de 41.90 € est alloué au profit de l'école publique au titre des charges de l'OCCE ;

2-) **Subvention complémentaire au profit de l'Association Familles Rurales pour les activités d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et la Halte-garderie** :

A la suite des rencontres des membres de la commission avec des représentants de Familles Rurales, à l'unanimité moins une voix, le conseil municipal vote les subventions complémentaires de + 3 391 € pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et + 2 901 € pour la Halte Garderie. Une étude est en cours afin de trouver une solution provisoire au manque de place des activités de l'espace jeux. Un groupe de travail composé de : Mme Valérie JOLIVEL, MM Thierry BEAUJOUAN et Christophe ROUL est constitué pour suivre l'évolution du projet en collaboration avec les partenaires de la CAF et la Communauté de Communes. A noter que la Communauté de Communes a pris la décision de participer financièrement au fonctionnement des espaces jeux qui s'engageront à contractualiser avec un EJE dans les 2 années.

3-) Transport scolaire des écoles maternelles année scolaire 2008-2009:

Le tarif est fixé à 80 ¢ par an et par enfant de moins de 5 ans, pour les bénéficiaires du service de taxi au cours de l'année scolaire 2008-2009.

4-) Tarifs des repas servis à la cantine :

Après avoir entendu le rapport d'activité de l'année 2008 faisant ressortir un coût à charge de la commune de 1 ¢ par repas, le conseil municipal vote les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2009 : 3.10 ¢ pour les enfants et 6.00 ¢ pour les adultes. A noter que la fréquentation du service de restauration est soumise à une inscription auprès de la mairie.

5-) Ouverture d'une classe et Municipalisation du service de garderie périscolaire :

Des réunions de la commission chargée des affaires scolaires se sont tenues les 7 et 18 mai 2009 :

- Il en ressort que les horaires scolaires demeurent inchangés:

8H45-11H45 ET 13H30-16H30

- Une ouverture de classe élémentaire à la prochaine rentrée de septembre. A la suite de la consultation concernant le bâtiment, le choix porte sur l'achat d'un local plutôt que la location, auprès de la Société COUGNANT moins disante pour un montant de 25 556.67 ¢ HT :

Service de Garderie : le service de garderie sera municipalisé avec application de tarifs par tranche horaire :

Tarifs 2009-2010 :

	MATIN
<u>Module 1</u> : A partir de 7 h00 Jusque 8 H35	1.60 ¢
<u>Module 2</u> : à partir de 7 H30	1.10 ¢
<u>Module 3</u> : à partir de 8 H00	0.70 ¢

	SOIR
<u>Module 1</u> : Jusque 17 H30	1.10 ¢
<u>Module 2</u> : Jusque 18 H00	1.60 ¢
<u>Module 3</u> : Jusque 18 H45	3.00 ¢
<u>Module 4</u> : Option d'un forfait mensuel matin et/ou soir quelques soient les modules	40.00 ¢

M. le Maire est autorisé à reprendre le contrat de travail du personnel de l'association de parents d'élèves et reconduire un contrat à durée déterminée.

6-) Convention d'occupation précaire de la salle paroissiale des Charmilles :

Suivant convention du 15 juillet 2008, l'association paroissiale a accepté de mettre gratuitement à disposition la salle des Charmilles pour le service de garderie périscolaire. Un forfait de 400 ¢ est alloué en contrepartie des charges d'eau et d'électricité.

Restauration du petit patrimoine Bâti : une opération de restauration des fours est engagée sur la commune. Les financements auprès de la Communauté de Communes et du programme européen Leader sont sollicités au titre de la valorisation du petit patrimoine culturel.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée LUNDI 6 JUILLET à 20H00